



CHIMIE ENERGIE  
CENTRE VAL DE LOIRE

Section LSI

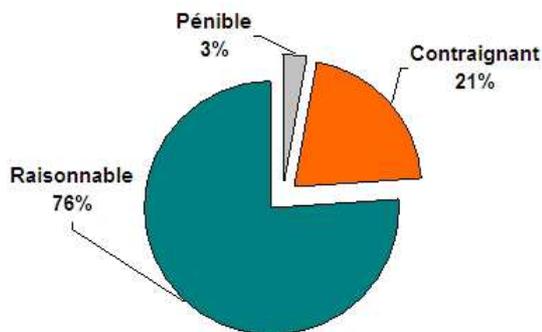
# Résultat de l'enquête

Le 19 mars 2013

Comme nous nous y étions engagés, nous revenons vers vous afin de vous faire connaître le résultat de l'enquête sur vos conditions de vie au travail.

Question par question, nous vous présentons, ici, la répartition de vos réponses ainsi que les enseignements que nous en tirons.

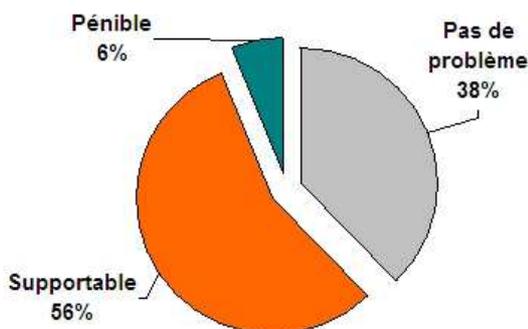
## Globalement, comment qualifiez-vous vos horaires de travail ?



23% des salariés qui ont répondu à l'enquête considèrent que leurs horaires ne sont pas raisonnables.

Votre équipe Cfdt demandera que la Direction engage une démarche pour adapter les horaires de travail des salariés qui le souhaitent.

## Globalement, comment trouvez-vous votre charge de travail ?



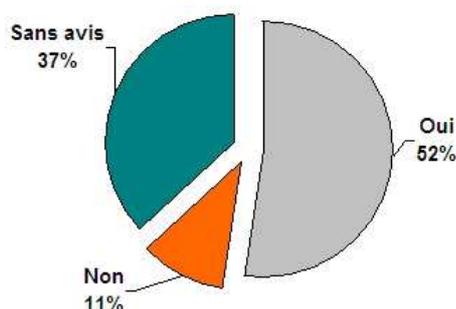
62% d'entre nous considèrent que leur charge de travail pose problème.

Votre équipe Cfdt demandera que le CE soit consulté sur une étude de charge des postes de travail.

Après les élections\*, votre équipe Cfdt demandera l'ouverture de négociations sur la pénibilité.

**NB : seul 21% d'entre nous considère qu'ils sont consultés et que leur avis est pris en compte en ce qui concerne l'organisation de leur travail. Est-ce suffisant ?**

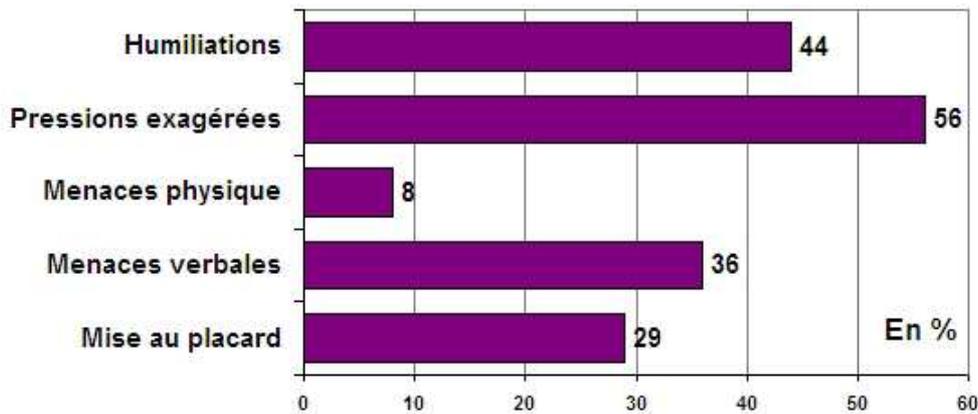
## Seriez-vous intéressé(e) par la mise en place d'un compte épargne temps (CET) ?



Un nombre important de commentaires ont montré un manque de connaissance sur ce qu'est le CET et son fonctionnement.

Votre équipe Cfdt vous informera plus en détails sur ce sujet puis reviendra vers vous avant de demander, ou pas, l'ouverture de négociations sur ce thème, après les élections\*.

**Les situations suivantes se sont produites dans notre établissement.**

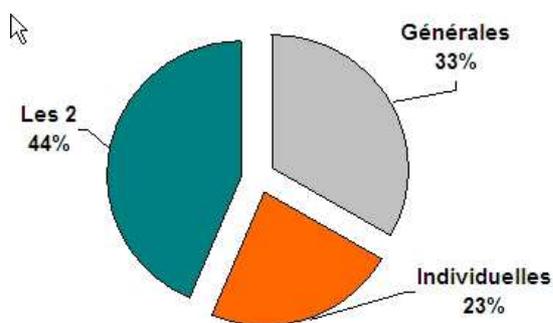


1 salarié sur 2 estime subir des pressions exagérées.

Plus d'1 sur 3 dit avoir été victime d'humiliation.

Devant ces résultats préoccupants, la Cfdt demande la mise en place rapide d'un groupe pluridisciplinaire sur la souffrance au travail regroupant des professionnels de santé, la Direction, les organisations Syndicales et le CHSCT.

**Selon vous, les augmentations de salaire doivent-elles être :**



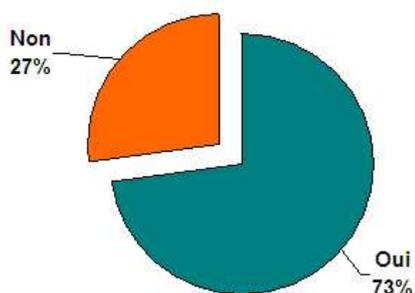
Seuls 23% d'entre nous sont intéressés par des augmentations exclusivement individuelles

Votre équipe Cfdt est favorable à un double système garantissant d'une part la solidarité (augmentations générales) tout en reconnaissant l'investissement personnel (augmentation individuelle)

L'équipe CFDT Oril industrie de Bolbec porte ce point à chaque négociation salariale

Après les élections\*, la Cfdt demandera l'ouverture de négociations salariales équitables.

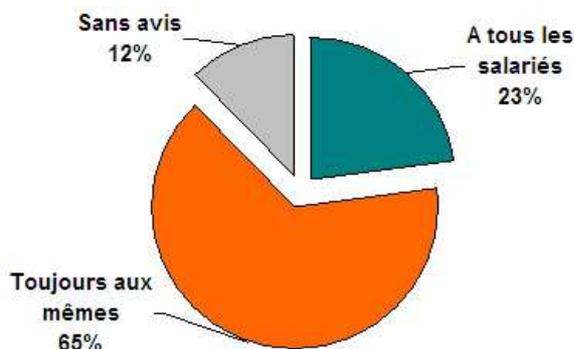
**Etes-vous satisfait(e) de votre mutuelle ?**



La mutuelle est satisfaisante pour 73% d'entre vous.

Votre équipe Cfdt se rapprochera des 27% de personnes insatisfaites pour identifier des points d'amélioration et faire ensuite des propositions.

**Pensez-vous que les activités sociales et culturelles du CE bénéficient :**

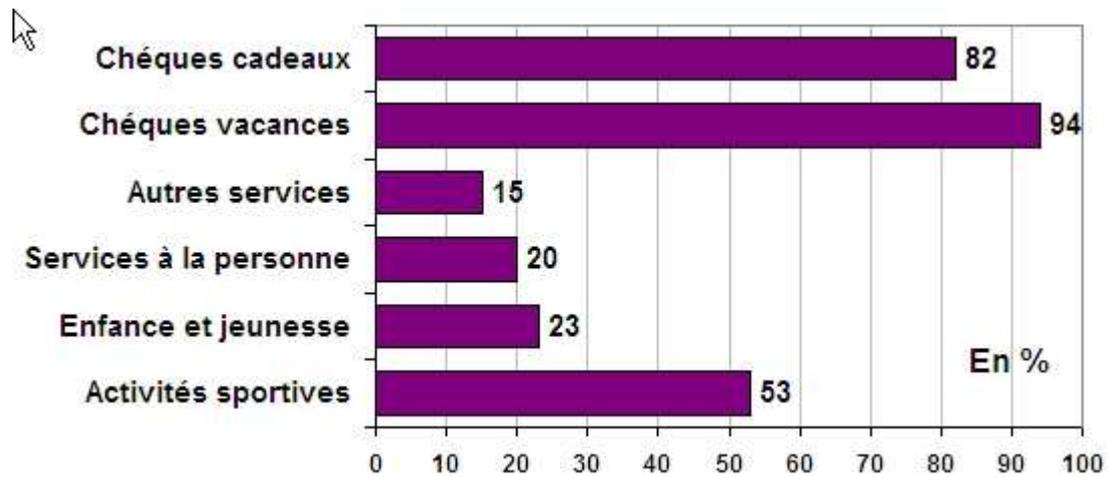


Seuls 23% des salariés pensent bénéficier à égalité des offres du CE

Votre équipe Cfdt militera pour que les offres du CE soient mieux connus et mieux adaptées aux attentes des salariés.

Elle s'engage à défendre un accès égal pour tous aux offres du CE.

**Quelles sont les activités sociales et culturelles du CE que vous voudriez voir mis en place ?**



Les chèques vacances font la quasi unanimité

Votre équipe Cfdt demandera la mise en place des chèques vacances et des chèques cadeaux, au plus tôt.

Après les élections\*, elle effectuera une enquête auprès de tous les salariés afin d'affiner leurs attentes et leurs envies.

**Pour améliorer vos conditions de vie au travail, sur quels éléments faudrait-il agir en priorité ?**



64% des salariés attendent une augmentation de leur salaire.

Votre équipe Cfdt devra attendre les prochaines élections avant de demander l'ouverture de négociation sur les salaires.

Par contre, votre équipe Cfdt va saisir très rapidement les interlocuteurs correspondant pour avancer sur vos préoccupations (CHSCT, CE, Direction, ...)

**Concernant les salaires 2013, la Cfdt est critique vis-à-vis du système « au mérite » qui conduit à mettre au même niveau le salarié qui a effectué correctement son travail avec celui qui n'a pas été à la hauteur.**

\* Seule une organisation syndicale représentative, c'est-à-dire ayant obtenue plus 10% des voix aux élections CE, peut demander l'ouverture de négociation. Si elle a obtenu 30% des voix elle peut signer seule.

**Votre équipe Cfdt n'a pas la prétention de penser à votre place et de dire ce qui serait bon ou mauvais pour vous sans avoir obtenu votre avis.**

**Malgré les difficultés rencontrées par la Représentante de la Section Syndicale Cfdt :**

- **suppression des heures de délégation,**
- **surveillance de ses allers et venues,**
- **pressions exercées sur les salariés qui prendraient contact avec elle,**
- **etc...,**

**Malgré le rôle ambigu de l'UNSA** (Quelles seront demain ses vraies marges de manœuvre en cas de conflits individuels avec votre hiérarchie ?).

**Malgré l'étrange bienveillance de la direction à l'encontre de ce « syndicat »** (des managers remettraient des bulletins d'adhésion UNSA à leurs subordonnés),

**Malgré un local syndical mal positionné,** (où il est difficile de se réunir sans s'exposer)

**Malgré un panneau d'affichage difficilement visible par tous les salariés,** (l'avez-vous déjà vu ?)



## **La motivation de la Cfdt ne faiblit pas !**

**En bref :**

- Concernant le projet Safran, la Cfdt est convaincue qu'une entreprise qui n'évolue et qui ne s'adapte pas est une entreprise qui s'affaiblit. Pour autant, la Cfdt restera très vigilante à ce que les évolutions nées de Safran ne viennent pas dégrader les conditions de vie au travail des salariés
- Concernant les rumeurs de risque de perte de l'agrément par LSI, la Cfdt ne se veut ni alarmiste, ni naïve. S'il est évident que sa perte aurait des conséquences sociales inévitables, il est indispensable de conserver toute confiance dans l'entreprise. Par contre, si cela devait arriver, la Cfdt, fort de son réseau d'expertise saura agir pour préserver au mieux les intérêts des salariés.
- Nous vous rappelons que la CFDT **ne transmet pas la liste de ses adhérents à qui que ce soit**. Les courriers sont envoyés au domicile des adhérents (sauf indication contraire de leur part).

	<b>Vous vous posez des questions ?</b>	<b>Posez-les moi !</b>
	<b>cfdt.servier@laposte.net</b>	<b>Portable : 06 63 12 76 09</b> <b>Poste interne : 39062</b>